

UNE GESTION DE L'EAU TROUBLE



alliance-ecologique-sociale.org
@Ecolo-Sociale

Pendant des années, nous avons traité l'eau comme une ressource abondante que nous pouvions nous permettre de gaspiller. La pénurie d'eau, accentuée par le réchauffement climatique, nous met devant l'évidence : l'eau n'est pas inépuisable et vient à manquer aussi en France. La gestion actuelle de l'eau apparaît totalement inapte à gérer cette ressource dans l'intérêt commun. Pourtant, des solutions existent, à la fois vertueuses pour l'emploi et l'environnement, ne mettant pas en concurrence les intérêts communs et privés. Rassemblées au sein de l'Alliance écologique et sociale, les organisations associatives, syndicales et ONG développent dans ce document un état des lieux de la gestion de l'eau en France et proposent des solutions concrètes pour la rendre durable.

1. PRINCIPAUX CONFLITS EN COURS OU À PRÉVOIR AUTOUR DES USAGES DE L'EAU ET DE LEURS CONSÉQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'EMPLOI

Du fait de sa disponibilité plus réduite et plus aléatoire, la question de la ressource en eau, de sa préservation, de sa qualité, de ses usages est devenue essentielle : eau potable, irrigation, élevage, usages industriels, de loisirs, production d'énergie, refroidissement des centrales nucléaires... Autant d'usages antagonistes entre eux, mais aussi avec la préservation des milieux naturels, des zones humides notamment. Quels sont les usages à prioriser et comment les déterminer ?

Comment prélèvements et consommation d'eau s'inscrivent-ils dans le cycle de l'eau ? Prélèvements et consommation doivent être bien distingués : l'eau prélevée et stockée – dans une retenue, une bassine ou un canal – est sortie du milieu naturel de vie, et n'est donc plus disponible pour les écosystèmes. La consommation nette s'obtient en déduisant du prélèvement brut la quantité d'eau restituée par la suite dans le milieu aquatique. Répartis en fonction des destinations, les prélèvements et la consommation d'eau sont rappelés dans le tableau suivant :

Usages	Alimentation canaux	Refroidissement centrales	Eau potable	Industrie	Agriculture
Prélèvements (32,8 Mds de m ³)	16 %	51 %	16 %	8 %	9 %
Consommations (4,1 Mds de m ³)	-	12 %	26 %	4 %	58 %

Si les centrales nucléaires sont, de loin, les premiers utilisateurs d'eau en volume, elles ne représentent que 12 % de la consommation totale : la majeure partie de l'eau qui transite dans les circuits de refroidissement est ensuite

rejetée (plus chaude, donc nocive pour la biodiversité) dans les fleuves ou la mer (la proportion entre eau consommée et eau rejetée varie de façon importante selon que les réacteurs opèrent en circuit de refroidissement fermé ou ouvert).

A. L'agriculture

L'agriculture demeure le plus important poste de consommation (58 %) alors que les surfaces irriguées – en constante augmentation – ne représentent actuellement qu'environ 7 % de la surface agricole utile (SAU), dont la moitié pour le maïs. Les impacts de l'agriculture sont importants, car ils sont concentrés sur la période estivale, pendant laquelle l'agriculture pèse jusqu'à 80 % de l'eau consommée alors que la disponibilité de la ressource en eau est la plus faible. L'agriculture industrielle est l'exemple type de mal-adaptation (ou comment on pérennise le risque, voire l'aggrave, par un remède supposé le résoudre). Deux erreurs sont commises en même temps : on augmente des périmètres de stockage en artificialisant des terres, en contradiction avec la politique de zéro artificialisation nette, et on aggrave la sécheresse des nappes et diminue le débit des cours d'eau en proposant notamment des retenues collinaires ou des mégabassines. Or, cette agriculture fortement mécanisée crée bien moins d'emplois que l'agroécologie paysanne, par ailleurs bien moins consommatrice d'eau.

B. L'industrie

Réindustrialiser la France pour économiser le CO₂ émis par les transports depuis des pays lointains et pour donner de l'emploi localement est une bonne chose. Mais les ravages environnementaux associés, qui avaient été oubliés car délocalisés avec la production, seront rapatriés si la puissance publique laisse faire, au nom de l'emploi et de la rentabilité des productions locales.

a. Industrie minière

La ressource en eau est directement impactée par l'activité minière, car l'extraction requiert des quantités d'eau importantes et s'accompagne d'une pollution tout aussi considérable. En effet, produire des métaux exige beaucoup d'eau : pour concentrer le métal, pour alimenter les usines d'hydrométallurgie, pour les procédés ultérieurs d'affinage ; mais aussi pour obtenir les solvants et les acides utilisés à chacun de ces stades, et encore pour simplement limiter l'envol de poussières dans les mines. Quelques exemples :

Quantité produite	1 kg de cuivre	1 kg de nickel	1 kg de lithium
Eau consommée pour la produire	130 à 270 L	100 à 1700 L	2000 L

La voiture électrique nécessite de telles quantités de métaux que, dans bien des régions du monde, elle aggrave les sécheresses et pénuries d'eau. D'où l'importance d'en limiter le nombre et le poids.

La France n'est pas en reste, puisqu'elle pourrait mettre en exploitation sur son sol à l'horizon 2027, dans l'Allier, une des plus grandes mines de lithium européennes.

Le slogan « Boire ou conduire, il faut choisir » pourrait prendre un tout autre sens à l'avenir !

b. Le numérique

La production de semi-conducteurs nécessite des quantités vertigineuses d'eau potable, qui servent à nettoyer les plaquettes de silicium. Le site de STMicroelectronics dans la région grenobloise qui utilise actuellement 4,2 millions m³ d'eau potable par an, devrait, suite à une extension future, porter sa consommation jusqu'à 12,3 millions m³, soit autant que la population de l'agglomération de Valence.

Les data-centers représentent en France 2,5 % des émissions de CO₂. En plus d'être énormément énergivores (un site équivaut à une ville de 50 000 habitants), les data-centers consomment énormément d'eau pour leur refroidissement (jusqu'à plus d'un million de m³ par an).

Créatrices d'emplois nouveaux, ces activités pourraient aussi en détruire, en aggravant les pénuries d'eau, dans l'agriculture, en particulier, ou dans le tourisme lié aux rivières et plans d'eau. En été, on devra surfer sur internet plutôt que nager ?

C. Les usages de confort et de loisirs

Alors que les restrictions à l'accès à l'eau potable se multiplient pendant les périodes sèches, les activités de loisirs pour gens aisés ne connaissent pas la crise. C'est le cas des golfs avec plus de 136 projets d'extension ou de construction en cours, en plus des 740 structures golfs existantes.

Par ailleurs, les piscines privées représentent 5 % de la consommation totale d'eau potable annuelle en France.

Leur mise en cause au nom de l'indécence de leur consommation d'eau en période de restrictions se heurte toujours aux arguments de l'emploi que cela crée : emplois liés au tourisme pour les golfs ou emplois de fabrication et d'installation pour les piscines. Faudra-t-il interdire l'usage de l'eau pour l'agriculture ou l'industrie au nom de ces emplois ? Qui décide et sur quels critères ?

2. PRIVATISATION DES PROFITS ET SOCIALISATION DES COÛTS

Alors que les ressources viennent à manquer, aucune politique n'a été conçue pour cadrer la gestion de l'eau dans l'intérêt commun. Les exemples ne manquent pas pour illustrer les profits abusifs qui sont réalisés par les entreprises sur cette ressource commune, au détriment du contribuable.

Les usages de l'eau pour l'activité économique permettent non seulement de maintenir ou créer des emplois, mais aussi de dégager des profits, redistribués pour l'essentiel aux propriétaires ou actionnaires. Or, les coûts de l'eau stockée, consommée ou rejetée dans ce cadre sont en réalité en grande partie pris en charge par l'argent public. Les usines d'embouteillage d'eau minérale sont des exemples d'industries autorisées à prélever massivement dans les nappes phréatiques pour assurer leur activité, y compris en période de sécheresse : les seuils de restriction fixés par les préfets leur sont très favorables, et ne sont jamais atteints – même en cas de sécheresse sévère –, ou bien ces industries ont accès à des nappes profondes qu'elles exploitent sans se soucier de leur capacité à se recharger (ceci relevant d'études menées sur fonds publics).

Les délégations de service public, qui concernent 60 % de la distribution d'eau potable en France, sont particulièrement rentables : Veolia, Suez et la Saur imposent leurs tarifs, moyennant une gestion opaque et des profits exorbitants. Elles profitent des réseaux qui ont été financés sur fonds publics, sans pour autant y faire d'investissements massifs (elles imposent au contraire aux collectivités territoriales de financer les investissements qui s'avèrent nécessaires). De cela découle un gâchis d'eau dû aux fuites, et donc une augmentation du coût de l'eau pour les usagers.

Les coûts de traitement des eaux usées que les industries consommatrices d'eau rejettent ne sont pas intégralement financés par elles, et régulièrement, des scandales ou des accidents – notamment des destructions de milieux naturels ou pollutions de cours d'eau – montrent qu'elles ne respectent pas toujours leurs obligations de traitement de leurs effluents. Les collectivités territoriales tentent d'y remédier ensuite, ce qui coûte cher aux finances publiques, mais n'est pas refacturé aux industriels (en tous cas, pas avant les conclusions de procédures judiciaires longues et coûteuses...). Au contraire, beaucoup d'industries bénéficient de subventions publiques à leur activité au nom de l'emploi, comme le crédit impôt compétitivité-emploi (CICE) par exemple.

Pour l'agriculture intensive, les profits des cultures agro-industrielles sont réservés aux gros propriétaires, mais leurs cultures ou productions animales sont sources de pollution des cours d'eau et nappes phréatiques par les nitrates, les pesticides, etc. Les collectivités paient alors le traitement de l'eau pour la rendre potable, et répercutent les coûts sur les usagers. Le cas de la Bretagne est emblématique de ce point de vue, mais aussi de celui des coûts liés aux proliférations d'algues vertes, dégradant les plages et dégageant des gaz toxiques, qui ne sont pas supportés par les agriculteurs ni par l'industrie agroalimentaire.

Les mégabassines constituent une autre facette de ce modèle : leur construction est fortement subventionnée par des fonds publics, mais leur usage est réservé à une petite poignée d'agriculteurs pour irriguer des cultures intensives, consommatrices d'engrais et pesticides aux effets néfastes sur l'environnement.

3. LES GRANDS PRINCIPES D'UNE BONNE GESTION DE L'EAU

- **Respect** : Reconnaître l'eau en tant que commun, indispensable aux humains, mais également en tant que cycle vital à nos écosystèmes et au vivant.

- **Anticipation** : le réchauffement climatique modifie le cycle de l'eau, car il réduit les réserves, tout en impliquant une augmentation de la demande en eau. Il est indispensable de

prendre en compte ce phénomène, en anticipant les scénarios de réchauffement pour adapter la France au réchauffement climatique.

- **Sobriété** : On ne pourra pas « passer » les prochaines crises de sécheresse sans une très grande sobriété des usages de l'eau et une solidarité avec celles et ceux qui souffrent le plus du manque d'eau.

• **Justice** : L'accès gratuit à une eau saine pour les besoins vitaux doit être garanti à chaque citoyen-ne. Ce principe doit être opposable.

• **Intérêt général** : Ces principes de régulation doivent définir les priorités afin d'éviter les conflits entre les différents usages. La gestion de l'eau doit s'inscrire dans la hiérarchie des usages imposée à l'article L.211-1 du code de l'environnement. (satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population en priorité)

Sur la base de ces grands principes, il faut concevoir des politiques de régulation de l'eau nationales et locales :

l'eau s'inscrit dans un cycle global de l'océan à la haute montagne, en passant par les arbres. Il y a donc un enjeu national et international de la gestion de la ressource. Une bonne gestion de l'eau nécessite par conséquent l'établissement de règles à l'échelle nationale, applicables à tous les secteurs d'occupation des sols, et de prélèvement (agricole, industrie, énergie, consommation humaine). Cependant, la ressource, dans sa forme, sa disponibilité et les populations qui en dépendent diffèrent selon les territoires. **Chaque sous bassin versant se doit donc d'avoir la capacité de gérer finement sa propre ressource**, par la reconnaissance d'un principe de démocratie locale de l'eau permettant de fixer des règles locales, qui s'inscrivent dans le cadre national.

4. GÉRER LA RESSOURCE DE MANIÈRE PLUS DÉMOCRATIQUE ET COHÉRENTE POUR GARANTIR SA PRÉSERVATION

La gouvernance de l'eau est très complexe, peu lisible et met en jeu de multiples acteurs : ministères et administrations de l'État, office français de la biodiversité, comités de bassin et agences de l'eau qui élaborent les SDAGE*, commissions locales de l'eau qui élaborent les SAGE*, les préfets (coordonnateur de bassin, de région), les établissements publics (territorial de bassin, d'aménagement et de gestion des eaux), les syndicats intercommunaux et les élus locaux.

A la complexité de ces structures s'ajoute le caractère non démocratique des différentes instances. Dans les Comités de bassin et les commissions locales de l'eau supposées représenter la société civile, la sur-représentation des chambres d'agriculture et du syndicat agricole majoritaire n'est pas compatible avec la préservation de la ressource en eau attendue (*remarque : la Confédération paysanne n'y est respectivement jamais ou rarement représentée*). **> Revoir le schéma de gouvernance de l'eau ainsi que la composition des instances pour garantir une gestion coordonnée, démocratique, juste et équitable.**

Les pouvoirs préfectoraux peuvent s'asseoir sur les lieux de concertation et de décisions des instances bassin-versant. Les frontières administratives peuvent ressembler à des mesures contradictoires entre territoires : règles de gestion de

crise pendant les sécheresses, autorisation de prélèvements d'eau, autorisation de projets de mégabassines, etc.

> Les décisions prises par les instances bassin-versant ne peuvent être remises en cause par le pouvoir sans une réelle concertation entre tous les acteurs.

Les actions portées par les syndicats de bassin-versant ou intercommunalités, comme celles de restauration des milieux aquatiques, manquent souvent de moyens et se heurtent aux propriétaires privés.

> Les actions de restauration des milieux aquatiques doivent être accompagnées par les services de l'État dans leurs mises en œuvre.

Les quantités d'eau prélevables sont évaluées dans les instances pilotées par le préfet Coordonnateur de Bassin, dont les décisions sont bien souvent contestables.

> Les quantités d'eau prélevables doivent s'appuyer sur des outils d'analyses fines et objectives, telles les études qui visent à établir un constat objectif et partagé de la situation hydrologique d'un territoire permettant de mieux réguler les prélèvements et les pressions (de l'agriculture ou de l'industrie notamment).

* S(D)AGE = schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux